

## **AVIS PUBLIC**

### **AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Martine Couture, directrice générale de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire a adopté, lors de sa séance tenue le 5 décembre 2022, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023,

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
9 janvier 2023	19h30	3 juillet 2023	19h30
6 février 2023	19h30	14 août 2023	19h30
6 mars 2023	19h30	11 septembre 2023	19h30
3 avril 2023	19h30	2 octobre 2023	19h30
1 mai 2023	19h30	6 novembre 2023	19h30
5 juin 2023	19h30	4 décembre 2023	19h30

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Saint-Apollinaire, ce 6 décembre 2022.

Martine Couture,  
Directrice générale

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Martine Couture, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, le 6 décembre 2022, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil municipal, soit au bureau municipal ainsi que sur le site web de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le 6 décembre 2022.

Martine Couture,  
Directrice générale